

Formation générale agricole

Dernière mise à jour : 22-08-2006

[4^e 3^e de l'enseignement agricole] [Bacs Technologiques] [Bac Scientifique]

4^e et 3^e de l'Enseignement Agricole : à fond vers la réussite !

Tu veux changer de méthodes pédagogiques et de cadre de vie.

Tu cherches une voie de formation nouvelle pour renouer avec la réussite scolaire.

Tu souhaites un enseignement plus concret, en relation avec les métiers, la nature et le vivant.

Après une classe de 5^{ème} ou de 4^{ème} de collège, tu peux entrer une classe de 4^{ème} ou de 3^{ème} de l'enseignement agricole.

Fais ton choix

C'est possible !

Les classes de 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole sont ouvertes à tous, tout élève peut s'inscrire. Interne ou externe, que tu sois boursier ou non boursier, choisis avec ta famille l'établissement qui te convient parmi les lycées du CNEAP ouverts sur toute la France.

C'est intéressant !

Grâce à des méthodes pédagogiques originales, ces classes sont des parcours de réussite pour tous ceux qui souhaitent poursuivre leurs études en passant par une voie différente pendant une partie du temps du collège.

Ensuite, après la 3^{ème} tu auras accès, selon ton choix et tes projets :

-
aux formations professionnelles : CAP, BEP, BAC Professionnel

-
à la Seconde générale et technologique jusqu'au BAC général en trois ou en quatre ans selon les orientations, en lycée professionnel ou en lycée d'enseignement général.

C'est une nouvelle chance !

Beaucoup

de nos anciens élèves peuvent le confirmer : choisir ces filières leur a permis de reprendre confiance en eux, de prouver leurs capacités, de reprendre goût au travail. Ils ont aussi souvent choisi un métier passionnant. Un grand nombre ont passé leur baccalauréat, ils ont poursuivi en BTS et en Licence Professionnelle. Pourquoi pas toi ?

Apprendre autrement

Ces

classes proposent 3 types d'enseignements adaptés aux jeunes qui veulent du concret sur le monde professionnel et des méthodes de travail originales.

Enseignement général

Enseignement général défini par rapport aux programmes de l'Éducation Nationale.

-

Français

-

Histoire-Géographie - Éducation civique

-

Mathématiques

-

Langue vivante

Vie sociale et culturelle

Enseignement de vie sociale et culturelle :

-

Éducation Physique et Sportive

-

Éducation du consommateur

-

Éducation à la santé et à la sexualité

-

Éducation Socio-Culturelle

Technologie, sciences et découverte de la vie professionnelle

Enseignement de la technologie, des sciences et de la découverte de la vie professionnelle :

-

Outils informatiques et de communication

-

Physique-chimie

-

Biologie-Écologie

-

Trois modules de découverte de la vie professionnelle et les métiers de la nature et du vivant à choisir parmi les suivants :

-

Animal

-

Plante

-

Aménagement de l'espace

-

Énergie

-

Matériaux

-

Accueil et la vente en milieu agricole et para-agricole

-

Activités de loisirs

-

Cadre de vie

-

Transformation alimentaire

Chaque

lycée propose divers thèmes technologiques et professionnels selon ses spécialités avec des stages et visites en entreprises.

Ces classes permettent la préparation du Brevet des Collèges.

[4° 3° de l'enseignement agricole] [Bacs Technologiques] [Bac Scientifique]

BAC TECHNOLOGIQUE

Fleuron

de l'enseignement agricole secondaire, les Bacs technologiques STAE ou STPA sont remplacés par le nouveau Baccalauréat technologique STAV - Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant – avec quatre enseignements spécifiques au choix : agronomie, alimentation, environnement, territoires.

Ce

diplôme permettra, comme ses prédécesseurs, d'acquérir une culture humaniste, scientifique et technologique, commune à l'ensemble des domaines de compétences de l'enseignement agricole. Pédagogie basée sur l'expérimentation et l'analyse, l'observation et la mise en situation, le Bac Technologique de l'enseignement agricole s'appuie sur l'approche du réel, des technologies et de l'expertise, avec notamment les stages.

Admission

Le Bac technologique de l'enseignement agricole est un diplôme préparé en deux ans, après une seconde générale et technologique. Il permet de découvrir et maîtriser les sciences et les technologies du vivant, en alliant de solides notions théoriques avec l'observation et l'analyse de cas concrets.

Formation

Un tronc commun général et technologique

Organisé

en 9 matières, il précise la culture commune scientifique et technologique relative à l'agriculture, aux territoires et à la société, à l'alimentaire et la gestion du vivant.

L'’Espace(s) d'Initiative Locale (EIL) permet le choix entre quatre enseignements spécifiques sur :

-

La production agricole (en remplacement de la spécialité Technologie des systèmes de production du Bac STAE)

-

La transformation des produits alimentaires (en remplacement de la spécialité Transformation des produits alimentaires du Bac STPA)

-

L'aménagement et la valorisation de l'espace (en remplacement de la spécialité Technologie des aménagements du bac STAE),

-

Les services en milieu rural (qui intègre un nouveau “champ” au sein du bac technologique agricole auparavant traité par le BTA commercialisation et services, services en milieu rural qui a été supprimé)

L'objectif général de ces modules est de permettre à l'élève d'approfondir des connaissances technologiques spécifiques.

Huit semaines de stages en entreprise ou en organisme assimilées à des périodes de formation en milieu professionnel sont réalisées en relation avec l'Espace d'Initiative Locale (EIL) préparé par l'élève.

Le Baccalauréat Technologique STAV prépare à la poursuite d'études supérieures à divers niveaux.

Après le Bac Technologique STAV

-

En cycle supérieur court. Le Bac STAV est un excellent tremplin pour avoir accès à l'ensemble des BTS toutes spécialités confondues (Agricoles ou Éducation Nationale).

-

Il permet éventuellement d'intégrer les classes préparatoires aux écoles d'ingénieurs en agriculture et peut donner accès à des études universitaires scientifiques.

-

Il prépare aux concours sanitaires et sociaux.

-

Il permettra d'acquérir la capacité professionnelle agricole.

[4^e 3^e de l'enseignement agricole] [Bacs Technologiques] [Bac Scientifique]

BAC SCIENTIFIQUE

Admission

Accessible

après une classe de seconde générale et technologique, le Bac de la série Scientifique S proposé par les établissements de l'enseignement agricole est identique de celui de l'Éducation nationale. Seule l'enseignement de la biologie, de l'écologie et de l'agronomie est spécifique. Ainsi sont proposés en classe de 1^{ère} un enseignement de cinq heures en « biologie-écologie » (matière obligatoire) et de trois heures et demi « agronomie-territoire-citoyenneté ».

Formation

L'objectif

de la terminale S est de développer chez les élèves une culture scientifique basée sur des connaissances et sur une approche expérimentale des sciences. Elle est destinée à des élèves motivés, possédant rigueur, méthode, capacités d'analyse et de synthèse, capables d'exposer clairement un raisonnement, qui se destinent à des études supérieures longues.

Options facultatives : 2 au plus

3 h

Grec
3 h

Langue vivante 3
3 h

Éducation physique et sportive
3 h

Hippologie et équitation*
3 h

*Cette option offre aux élèves la possibilité d'exercer une activité physique et sportive via la pratique de l'équitation et d'acquérir des connaissances et des savoir-faire pour utiliser les chevaux en toute sécurité.

Après un Bac S ?

Le Bac S n'a pas de finalité professionnelle, l'élève qui a choisi cette filière s'oriente prioritairement vers une poursuite d'études et préférentiellement dans l'enseignement supérieur long : il est intéressé par un emploi dans les secteurs agricole ou agroalimentaire, il peut choisir entre :

-

LES ECOLES D'INGENIEURS accessibles sur concours après classes préparatoires (ENSA , ENITA…)

-

LES ECOLES D'INGENIEURS accessibles directement après le Bac (ESA, ISA, ISAB, ISARA, PURPAN, ESITPA, INSFA…)

-

LES
FORMATIONS UNIVERSITAIRES qui préparent de plus en plus à des diplômes
techniques et industriels (MST, IUP, Ingénieurs en Université, DESS…)

Les formations d'ingénieurs nécessitent toutes 5 ans d'études après le Bac.

II
peut également opter pour des études plus courtes (2ans) et préparer
soit un BTSA (Brevet de Technicien Supérieur Agricole), soit un DUT
(Diplôme Universitaire de Technologie) principalement l'option Génie
Biologique.

[4° 3° de l'enseignement agricole] [Bacs Technologiques] [Bac Scientifique]